



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation
06/08/2024

Date d'affichage :
06/08/2024

Nombre de membres :

- en exercice : 9
- présents : 7
- votants : 7

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 août à 21 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr MIMOUNI Jean-Luc, Maire.

Étaient présents : MIMOUNI Jean-Luc, BATIOU Aline, CAUFFEPÉ-POURCET Jacques, DAMO Danielle, DE SOUSA Pamela, DELAVault Benjamin, SIMONATO Cédric

Était excusée : SEUBE Sylvie

Était absent : HAAG Yannick

En application de l'article L 21-2115 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mr Jacques CAUFFEPE-POURCET a été nommé secrétaire de séance.

DCM 2024-0812-11

RÉVISION DES TARIFS DE LOCATION SAISONNIÈRE DE L'APPARTEMENT DU RDC DU PRESBYTÈRE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'appartement du RDC du presbytère a été réaménagé et entièrement nettoyé.

Il est proposé de modifier les tarifs de location pris en 2023 par délibération 2023-0605-11 comme ceci :

- 70 € la nuit pour deux personnes
- 10 € la nuit par personne supplémentaire

Les animaux de compagnie sont autorisés moyennant le tarif de 10€ pour le séjour.

En supplément sur demande :

- ménage en fin de séjour : 60€
- draps : 10€ / lit
- serviette de toilette : 5€ / serviette
- taxe de séjour

Il propose que Mme Caroline Henry, gestionnaire en immobilier, s'occupe de la gestion des locations, de l'accueil et du ménage de l'appartement. Elle sera rémunérée sur présentation de factures et leur détail.

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la proposition de modification des tarifs de location saisonnière pour l'appartement meublé du rez-de-chaussée et la délégation de gestion de location à Mme Henry,

DÉCIDE d'appliquer les tarifs proposés,

AUTORISE Monsieur le Maire à passer des annonces via la plateforme Airbnb et signer les contrats de location.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus,

Le secrétaire de séance
Jacques CAUFFEPÉ-POURCET

Le maire,
Jean-Luc MIMOUNI

